
Renvoi au comité de législation de la pétition du citoyen Bernadad, défenseur officieux, concernant le règlement de la succession Saint-Clivier, en annexe de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de la pétition du citoyen Bernadad, défenseur officieux, concernant le règlement de la succession Saint-Clivier, en annexe de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30777_t1_0346_0000_2

Fichier pdf généré le 22/01/2023

comme des crimes, des crimes odieux punissables des peines les plus graves.

Cela ne suffit pas, la femme de ce menuisier, qui connoissoit tout l'attachement qu'avoit leur frère pour eux, ne voulut jamais souffrir durant la maladie dont il est décédé, qu'ils lui portent les secours, qui auroient pu lui être nécessaires. Un fait qui est incroyable, et qui n'en est pas moins vrai, c'est que la porte leur étoit fermée toutes les fois qu'ils se présentoient.

Peut-être la conduite de cette femme, est-elle encore plus odieuse envers le testateur, qu'elle ne l'est envers les exposans. S'ils vouloient attester tout ce que la renommée publique, [la fin de la phrase manque] sans doute, Citoyen représentant, on te traceroit ici des horreurs, des infâmies qui devroient à jamais déshonorer dans l'esprit public, cette malheureuse femme.

Mais il est des cas où l'on est forcé de se taire ; à moins qu'on ait des preuves, plus que certaines, d'un fait de telle nature, on ne doit pas l'avancer ; aussi les Saint Clivier ne te font part de ces dernières réflexions que par forme d'observations.

On finira par une autre puisée dans l'acte même.

Le testament dont il s'agit, est écrit par une personne en qui leur frère a eu confiance, dit-il, et l'acte notarié, ont tous deux, les mêmes dates, le matin 17 mars 1787, et les mêmes termes d'infirmité, d'incommodité à la suite d'une grosse maladie.

Ceci prouve évidemment, que le notaire, qui n'est plus, est l'instrument des deux actes.

Pèse, Citoyen représentant, dans ta sagesse, ces remontrances, apprécie-les, et rend à cette famille, la justice qu'elle réclame de toi.

BERNADAD.

Renvoyé au comité de législation (1).

PIÈCES ANNEXES

I

[Un patriote au présid. de la Conv., 29 pluv. II]
(2).

« Citoyen président,

S'il pouvoit exister un Républicain plus estimable et plus digne de confiance que celui que L'AUGUSTE CONVENTION NATIONALE a choisi pour la présider, je lui adresserois encore le nouvel hommage de sentiment que je joins ici sur le mémorable Décret qui, conformément aux vœux de la Nature, de la Raison et de l'Équité, remet les gens de couleur au rang des hommes.

Si j'avais eu connoissance de ce Décret, avant le départ des deux petits ouvrages que je me suis permis de t'adresser le 24 pluviôse courant, j'aurais fait en sorte d'y joindre celui-ci. Mais

(1) Mention marginale daté du 21 vent. et signée Bézard. Le testament de Louis Saint Clivier, clerc tonsuré, basse contre en l'église de Bourges, par devant le notaire royal en Berry est joint à la pétition.

(2) F¹⁷ A 1009^B, pl. 4, p. 2186.

n'en ayant été instruit que le 25 au soir, je n'ai pu faire plus de diligence.

Je te demande mille pardons d'oser encore te dérober quelques minutes de ce tems précieux que tu consacres au salut, à la prospérité et à la gloire de la République. Mais, quoique privé de ces talents distingués auxquels il est permis de chanter ou de célébrer les plus brillantes époques de l'histoire de l'entendement humain, j'avoue que je n'ai pu résister au désir d'exprimer une partie de mes sentiments sur un événement aussi grand, aussi nouveau et aussi propre à être transmis à la postérité.

Si ce nouvel hommage d'une cause vraiment républicaine et jalouse, au delà de toute expression, de la Gloire de nos Illustres Législateurs te paroît digne de quelque attention, daignes le présenter à l'Auguste Convention Nationale. Puisse-t-elle faire grâce à la médiocrité du talent en faveur du sentiment qui l'a dicté ! Son suffrage pourra m'encourager à faire de nouveaux efforts pour le service de la République, sur les objets que je t'ai annoncé dans ma précédente.

Permetts, Illustre Citoyen Président, que je la prie d'agréer fraternellement et cordialement les nouvelles assurances des sentiments Patriotiques d'un franc Républicain.

A L'AUGUSTE CONVENTION NATIONALE

Quels accens frappent mon oreille ?
Où suis-je, est-ce une illusion ?
Quel nouveau trait, quelle merveille
Vient illustrer ma Nation ?
Tout m'annonce un nouveau miracle,
Tout prépare un nouveau spectacle,
Et je sens tressaillir mon cœur.
Ah ! c'est la Raison embellie
Par la saine Philosophie,
Qui rend à l'homme sa grandeur.

Un nouveau jour commence à luire
En faveur de l'humanité
La sagesse vient de réduire
Les maux de la captivité.
La Liberté, d'un vol rapide,
Traverse la plaine liquide,
Et brise les odieux fers
De ces malheureuses victimes
Qu'enchaînoient d'iniques maximes,
L'Avarice et des cœurs pervers.

Tirans, qui craignés la lumière,
Profités de cette leçon,
Et rangés-vous sous la bannière
De la bienfaisante raison.
Vous n'êtes que ce que nous sommes :
Imités-nous, soyés des hommes !
Ne craignés plus d'être éclairés ;
Adoptés la morale pure
Que nous enseigne la nature,
Et vous serés plus revérés.

Sous un climat brûlant, l'Afrique,
Depuis des siècles infinis,
Gémissoit sous le joug inique
Des abus les plus inouïs
Eternel foyer d'esclavage,
Tous les maux étoient son partage.
Digne ami de l'Égalité,
Le François rend l'Afrique libre,
Et lui présente en équilibre ;
Les vrais droits de l'humanité.